

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-019

Le conseil d'administration s'est réuni le 06 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 février 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU l'avis du Comité de Gestion du Centre universitaire des Saints-Pères en date du 17 décembre 2017 ;
- VU l'avis du Comité Technique du 12 février 2018 ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P3.1 – Règlement intérieur du CUSP

Exposé de la décision :

Le règlement intérieur du CUSP, modifié, est soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 30 Abstention : 1 Votes exprimés : 30 Contre : 0 Pour : 29</p>
--

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Le Président



Frédéric DARBEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : 20 MARS 2018
Transmis au Recteur le : 20 MARS 2018